



## Demande de payement suite à une liste cadeau bébé

Par **steph\_60**, le **30/08/2010** à **13:24**

Bonjour,

Voilà je vais essayer de résumer mon problème.

Suite à la création d'une liste de cadeau bébé il y a 2 ans maintenant.

Nous sommes mis en demeure de payer un cadeau sur cette liste qui n'a jamais été payé.

Nous avons été contacté par téléphone il y a plus d'un an en nous disans que le cadeau (140€) n'avait toujours pas été payé.

Nous avons donc contacté la personne qui avait choisi ce cadeau (collègue de ma femme qui a centralisé les dons d'autres colluègues), celle-ci nous a affirmé avoir envoyé le cheque en temps et en heure.

Nous avons donc recontacté le magasin, qui nous a demandé une preuve, et ce la que les choses ce compliquent.

Cette collguè utilisait des relevés electronique electronique pour son compte, entre deux (1 an quand meme) elle a changé de banque.

Elle donc à ses dire demenade la preuve a son ancienne banque, puis a son nouveau banquier, mais depuis plus rien.

Cette situation étant un peu difficile pour nous (imaginez demander à vos colluègues/amis s'il n'ont pas garder l'argent pour eux plus ou moins)

Et dernièrement nous avons reçu un recommandé de ce magasin me demandant de payer ce cadeau sous peine de poursuites ...

Nous avons relancer cette colluegue qui ne repont plus à ce sujet !

Ma question j'aimerais savoir s'il n'y a pas prescription ? 2 ans avant d'avoir une demande

officielle c'est un peu long ? j'avais demandé qu'ils nous fassent un courrier au debut sans rien recevoir et puis 2 ans apres recommandé .

Je trouve cette façon de faire un peu cavalier pour une liste à plus de 1000€ sans problemes, venir pour accuser de voler au téléphone puis par courrier c'est fort.

Je vous l'accorde il y a un doute sur la collègue en question (bien que nous serions très étonnés).

Y-t-il un organisme bancaire superieur qui peu demande à cette banque de faire la recherche dans un délai rapide ?

ou dois-je payer sans preuve que ce n'ai pas le magasin qui a perdu le cheque ou pire qu'il n'a pas été détourné.

merci de vos réponses

cordialement  
Stephane